

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 Mars 2023 à 19h00

Nombre membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, Christian ALBERTIN, Benjamin CHABERT, Valérie DROUVIN, Mickaël GRAS, René BAYLE, Nathalie DECTOT, Guillaume CROIZAT, David GRAND, Régis LACROIX

Absents : Vincent CAILLAT, Marie-Sophie BARBIER, Laure ALBERTIN

Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

Approbation du précédent procès-verbal

1. Délibération pour convention de mise à disposition du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme

Il convient de délibérer pour adhérer à la convention pour la mise à disposition du service communautaire des instructions d'urbanisme, une facturation sera effectuée au permis de construire (à l'acte). Le tarif sera fixé en fin de chaque année sur la base d'un coefficient. Délibération validée à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2022 du Trésorier

M. Le Maire présente le compte de gestion 2022 du trésorier qui est strictement identique à notre compte administratif 2022. Le compte de gestion est validé à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

3. Vote du compte administratif 2022 et affectation de résultat

Le compte administratif 2022 présenté est validé à 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION. Le résultat de clôture de l'exercice 2022 est de 483 775.48 €. Le résultat à affecter est de 282 815.45 € : il est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 tandis qu'en recettes d'investissement sont reportés automatiquement 200 960.03 € au compte 001.

4. Décision en matière de contributions directes

Il est voté à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de taxe foncière.

5. Vote du budget 2023

Budget 2023 voté à l'unanimité avec 715 960 € prévu en dépenses et recettes de fonctionnement et 349 463 € prévu en dépenses et recettes d'investissement.

6. Délibération pour don Secours à l'Ukraine

Une délibération est prise pour attribuer une subvention de 650 € à l'Ukraine via le fond d'action extérieure des collectivités territoriales FACECO.

7. Délibération pour don Secours à la Syrie et à la Turquie

Une délibération est prise pour attribuer une subvention de 650 € à la Syrie et à la Turquie, chacun pour moitié, également via le fond d'action extérieure des collectivités territoriales FACECO.

8. Urbanisme :

- **PC BAQUE Mélissa :** Construction d'une maison individuelle
Parcelles C 1207 – Chemin des Marons

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DP DUMAS Samuel : Construction d'une piscine de 4 x12 m
Parcelles B 1055 – Chemin de Trelins

9. Divers

- Pour le confort et la sécurité des personnes qui louent la salle des fêtes, il est décidé de remettre en place l'éclairage nocturne au niveau des bâtiments publics le samedi soir. Un arrêté du Maire est pris.
- La commune a acheté des pièges à frelons pour freiner la progression du frelon asiatique. Une information paraîtra sur le site afin d'expliquer les modalités de mise à disposition et de mise en place.

Séance levée à 21H

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire et Président de Séance



Régis LACROIX,
Conseiller et Secrétaire de séance

